

# Charte d'utilisation de votre ordinateur Y 13

## Préambule

Vous avez reçu à votre entrée au lycée, un ordinateur portable accompagné de ses accessoires (pochette, chargeur). Ce matériel, fourni par la Région Île de France, est personnel et nominatif et vous suivra tout au long de votre formation. L'informatique est indispensable dans votre environnement personnel et professionnel, ainsi cet équipement individuel facilitera vos apprentissages et contribuera à une meilleure maîtrise des outils numériques.

### 1. Spécificités du matériel

Pour des raisons de sécurité, le paramétrage de l'ordinateur est limité et certaines options sont inaccessibles. Vous ne pouvez en aucun cas installer vous-même des logiciels et applications tiers.

Lorsque vous quitterez le lycée, vous aurez un accès total à l'ensemble des fonctionnalités de l'ordinateur et pourrez notamment installer les logiciels et applications de votre choix.

### 2. Consignes d'utilisation

#### a. Ordinateur et accessoires

L'ordinateur doit vous accompagner au quotidien. Les salles informatiques étant parfois indisponibles, vous aurez besoin d'accéder à tout moment en classe aux manuels numériques ou aux logiciels spécifiques.

Afin de travailler dans de bonnes conditions, il est impératif de respecter les consignes suivantes :

- Venir systématiquement en cours avec votre ordinateur (sans attendre que votre professeur le demande),
- Connaître vos identifiants de connexion, ou savoir comment les réinitialiser via l'ENT,
- Tenir votre matériel et les accessoires en parfait état de marche : clavier, pavé tactile, écran, chargeur,
- Recharger votre ordinateur à la maison : **vous n'êtes pas autorisés à charger l'ordinateur en classe,**

Si votre chargeur est défectueux, **vous devez le remplacer à vos frais** sur le site du fabricant ([www.storeunowhy.com](http://www.storeunowhy.com)) ou chez un revendeur. Le remplacement du chargeur n'est pas prévu par la garantie.

N'utilisez pas n'importe quel chargeur au risque d'endommager votre appareil. La puissance doit être de 30W minimum.

#### b. Prêt de batteries externes

Des batteries externes sont empruntable en accès libre via une borne de retrait. Pour en retirer une, il faut scanner un des QR code et s'authentifier avec les codes ENT. Une fois utilisée/déchargée, la batterie doit être replacée dans la borne. Les batteries sont exclusivement destinées à la recharge des Pc Y13. Toute autre utilisation est interdite et risquerait d'endommager votre appareil.

### 3. Sanctions encourues

Il est de votre responsabilité de prendre les mesures nécessaires afin de disposer d'un ordinateur fonctionnel. Dans le cas contraire, vous risquez de ne pas être accepté, ou d'être exclu de cours.

Lorsque vous êtes connecté au wifi du lycée, l'utilisation du streaming n'est pas autorisée et peut faire l'objet d'une sanction prévue par le règlement intérieur.

Les batteries externes doivent être remises dans la borne dans les 48h après l'emprunt, au-delà de ce délai vous vous exposez à être interdit de prêt de batteries.

### 4. SAV (Service Après-Vente)

En cas de dysfonctionnement, une assistance tchat est disponible afin de résoudre le problème à distance. Si le problème persiste, une prise en charge par le SAV est alors nécessaire. Vous avez le choix de laisser votre ordinateur au bureau de l'intendance, en remplissant un formulaire de demande de SAV, ou de suivre vous-même la procédure :

1. Contactez le support ([assistanceidf@unowhy.com](mailto:assistanceidf@unowhy.com)) en précisant vos coordonnées et le problème rencontré.
2. Réceptionnez à votre domicile le KIT d'envoi (bordereau Colissimo et carton d'emballage).
3. Renvoyez votre ordinateur (**sans ses accessoires**) en déposant votre colis au bureau de Poste.
4. Récupérez, sous 10 jours, votre ordinateur auprès de **l'intendance du lycée.**

**Avertissement :** L'envoi d'un équipement anormalement détérioré risque de ne pas être accepté par le SAV et vous sera restitué en l'état. Le lycée décidera des modalités pour vous remettre un ordinateur fonctionnel.

Si vous sollicitez le SAV, vous devez récupérer la preuve de dépôt auprès de l'intendance (ou le ticket SAV en cas d'envoi pas vos soins). Vous devrez présenter ce justificatif pour informer votre professeur que votre ordinateur est en cours de réparation.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.iledefrance-unowhy.com](http://www.iledefrance-unowhy.com)

J'ai pris connaissance de cette charte d'utilisation et en accepte les conditions :

Nom/Prénom: ..... Date : .....

Signatures: